



Projet Social de Territoire



VILLEURBANNE

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO.....	4
LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?.....	6
LA DÉMARCHE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE.....	7
DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE.....	9
Analyse quantitative - Synthèse du portrait social de territoire.....	10
Analyse qualitative - Portrait social de territoire.....	16
PROBLÉMATIQUES ET CHANTIERS IDENTIFIÉS.....	17
LEXIQUE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	22





Le PST : déclinaison locale du Projet Métropolitain des Solidarités

Le Projet Métropolitain des Solidarités constitue le document stratégique commun aux politiques publiques de solidarités de la Métropole de Lyon. Il définit les chantiers prioritaires transversaux à mener sur les cinq prochaines années et offre le cadre de gouvernance entre la Métropole, ses partenaires et les personnes concernées.

Le premier Projet Métropolitain des Solidarités (PMS) a été adopté le 6 novembre 2017, pour la période 2017-2022. Le second PMS a été voté pour la période 2023-2027 et s'articule autour de 7 engagements.

Le Projet Métropolitain des Solidarités est décliné territorialement par 9 Projets Sociaux de Territoire (PST) à l'échelle de chaque Conférence Territoriale des Maires. Les PST priorisent les actions selon les besoins du territoire et font vivre le partenariat local. C'est dans ce cadre que le Projet Social de Territoire de Villeurbanne a été initié en janvier 2021. Cette démarche a commencé par une phase de diagnostic social du territoire et a été complétée par un diagnostic quantitatif, en collaboration avec la ville de Villeurbanne. Tout au long de la démarche, une soixantaine d'agents des Maisons de la Métropole villeurbannaises et de partenaires se sont mobilisés autour du PST.

3 modes de faire :



Accueillir sans condition



Développer le pouvoir d'agir des personnes concernées



Renforcer le pouvoir d'agir des professionnels

4 thématiques d'action :



La Métropole de l'hospitalité



La Métropole du prendre soin



La Métropole de l'inclusion



La Métropole de l'émancipation

Accéder au Projet Métropolitain des Solidarités

www.grandlyon.com/fileadmin/user_upload/media/pdf/pa-ph/pms_2023-2027.pdf



Suite à une première plénière des partenaires réunissant les agents des Maisons de la Métropole de Lyon et les partenaires le 29 avril 2021 afin de partager ensemble et d'affiner les enjeux du territoire, quatre groupes de travail thématiques ont été lancés :

- Simplification et coordination du parcours usager. En lien avec « Accueillir sans condition », notre territoire met en place des dispositifs permettant une meilleure prise en charge des besoins des usagers, en œuvrant notamment au déploiement de l'outil collaboratif Géorienté sur le territoire.
- Prévention et lutte contre les violences intrafamiliales. Un livret de sensibilisation aux violences intrafamiliales à destination des professionnelles et professionnels du territoire a été réalisé, en collaboration étroite avec la ville de Villeurbanne et les partenaires villeurbannais, un événement en direction du public sera organisé d'ici la fin de l'année 2023.
- Coordination des acteurs et actrices accompagnant le public en situation de précarité. Dans le cadre de l'engagement du PMS 2 « Renforcer le pouvoir d'agir des professionnels », des cafés partenaires trimestriels ont lieu afin de favoriser l'interconnaissance entre les professionnelles et professionnels des différentes structures.
- Lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap. Le groupe de travail collabore étroitement avec les partenaires culturels et médico-sociaux du territoire afin d'offrir une offre culturelle aux publics en situation de handicap, s'inscrivant dans la thématique « Métropole de l'inclusion ».

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels du territoire investis dans cette démarche, tout au long de l'élaboration et de la mise en œuvre concrète du Projet Social de Territoire villeurbannais.

Cyrille Labalme, directeur de territoire

LE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE, QU'EST-CE QUE C'EST ?



Les Projets Sociaux de Territoire sont des démarches partenariales déclinant les orientations sociales et médico-sociales de la Métropole à l'échelle territoriale.

Les étapes de mise en place

En s'appuyant sur une observation chiffrée du territoire, partagée avec les partenaires locaux, un diagnostic social est d'abord réalisé pour faire apparaître les forces et les faiblesses de la situation sociale et médico-sociale du territoire et les thématiques saillantes propres au territoire. Le Projet Social de Territoire impulse alors une dynamique commune à travers l'identification et la coordination renforcée d'actions existantes ainsi que la co-construction de nouvelles actions, au service des habitantes et habitants du territoire.



Les objectifs

- Élaborer un **diagnostic partagé** de la situation sociale et médico-sociale du territoire
- Co-construire dans la durée un **plan d'action multi-partenarial**
- Animer et mettre en réseau les partenaires du territoire

LA DÉMARCHE PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE



La démarche du Projet Social de Territoire de Villeurbanne a été initiée en janvier 2021. Elle a débuté par une phase de diagnostic social du territoire. Le diagnostic quantitatif a été mené en étroite collaboration avec la Ville de Villeurbanne qui produit dans des temporalités similaires l'Analyse des Besoins Sociaux du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il a constitué le socle d'une analyse croisée du territoire, partagée par la Métropole, la Ville et les partenaires. Le diagnostic a aussi été enrichi de la parole des partenaires et des professionnelles et professionnels de l'action sociale et médico-sociale du territoire afin d'apporter une analyse qualitative. Les équipes des Maisons de la Métropole de Lyon ont enrichi et approfondi le diagnostic et les enjeux du territoire, à partir de leurs connaissances du terrain, lors de la présentation de la démarche en réunions d'équipes et lors des entretiens collectifs, les « jeudi du PST ».

En parallèle, la plénière des partenaires du 29/04/2021 a réuni plus d'une soixantaine de participantes et participants, partenaires institutionnels et associatifs, pour partager le diagnostic et affiner les enjeux.

À partir de cette analyse croisée du territoire, 4 groupes de travail thématiques ont ainsi été lancés. Chaque groupe de travail s'est réuni en juin afin de préciser un axe de travail et de réaliser un état des lieux des actions menées. Pour chacun, une à deux séances de travail ont eu lieu afin de déterminer une ou plusieurs

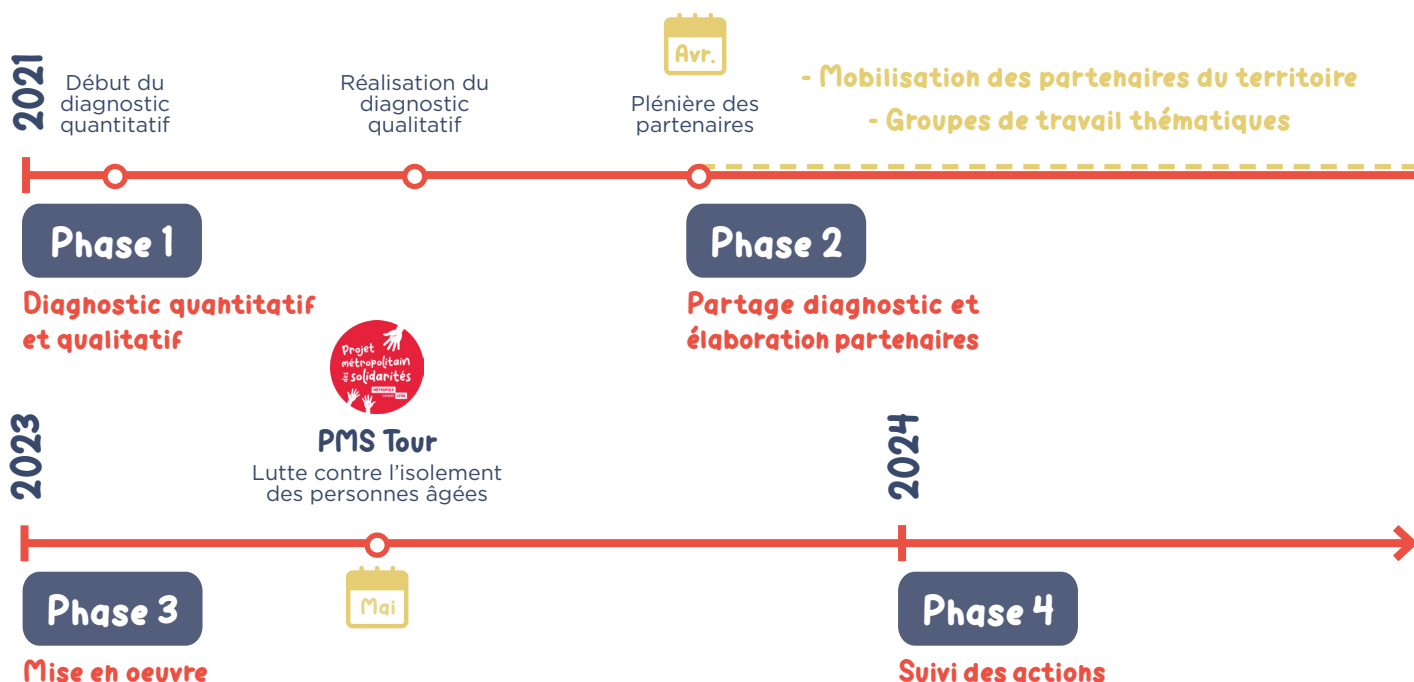
actions partenariales concrètes à mettre en œuvre sur le territoire pour répondre à la thématique identifiée.

Une plénière de restitution du Projet Social de Territoire a eu lieu le 27/01/2022 pour présenter et enrichir le travail et les projets de chaque groupe de travail. Les actions ciblées du PST sont actuellement en cours de déploiement sur le territoire.

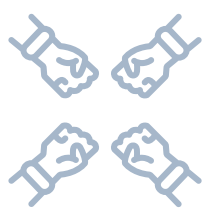
Conférence territoriale des maires (CTM) de Villeurbanne



Calendrier de la démarche



Le Projet Social de Territoire de Villeurbanne en quelques chiffres



30

agents des Maisons de la Métropole de Lyon mobilisés lors de la phase de diagnostic



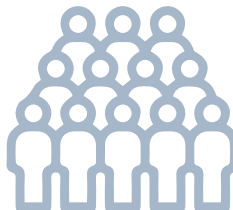
60

partenaires et agents des Maisons de la Métropole de Lyon mobilisés sur les **4** groupes de travail



2

rencontres plénières partenariales



70

participantes et participants aux plénières partenariales

DIAGNOSTIC SOCIAL DU TERRITOIRE

Analyses quantitative et qualitative



Synthèse du portrait Social du territoire

- Analyse quantitative



Attractivité du territoire

- Une dynamique démographique portée par le solde naturel
- Les services aux entreprises, moteurs de la dynamique de l'emploi
- Les prix de l'immobilier parmi les plus élevés de la métropole lyonnaise
- Une attractivité forte liée aux nombreux emplois et à la présence du pôle universitaire
- Une offre d'hébergement touristique insuffisante
- Un réseau dense de transports collectifs

— Périmètre des CTM

Population 2018

Inférieur à 5 000

5 000 à 10 000

10 000 à 25 000

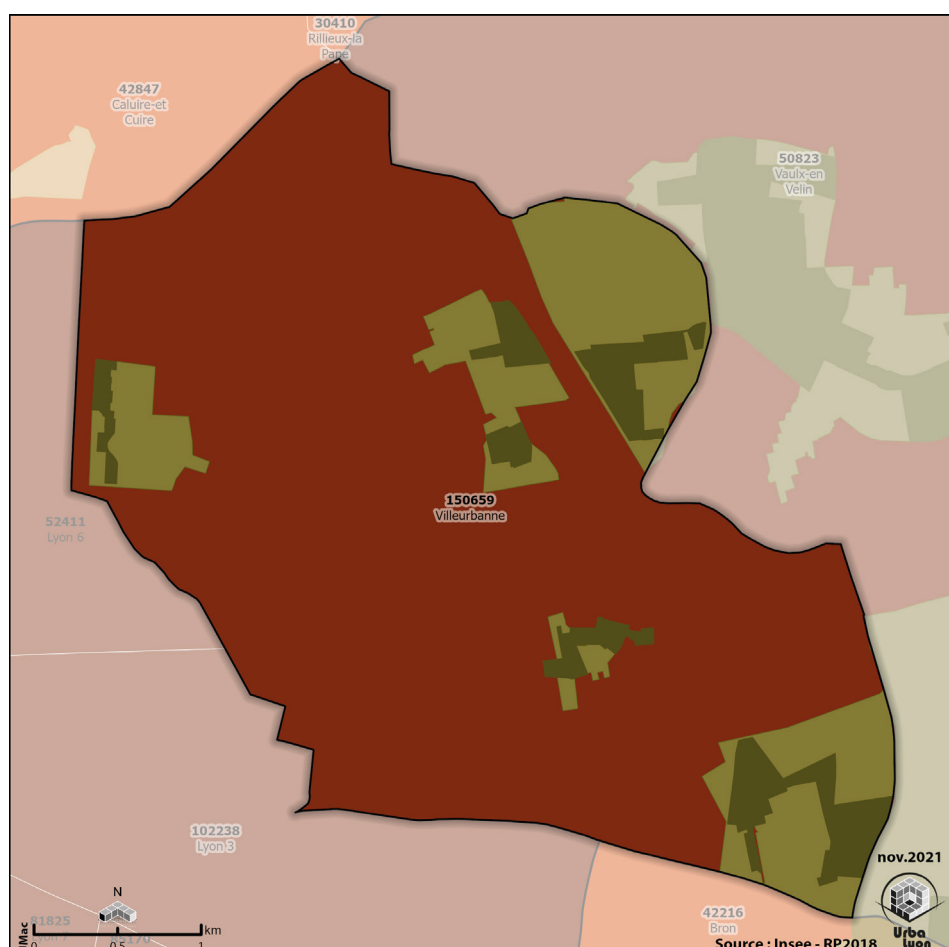
25 000 à 50 000

Supérieur à 50 000

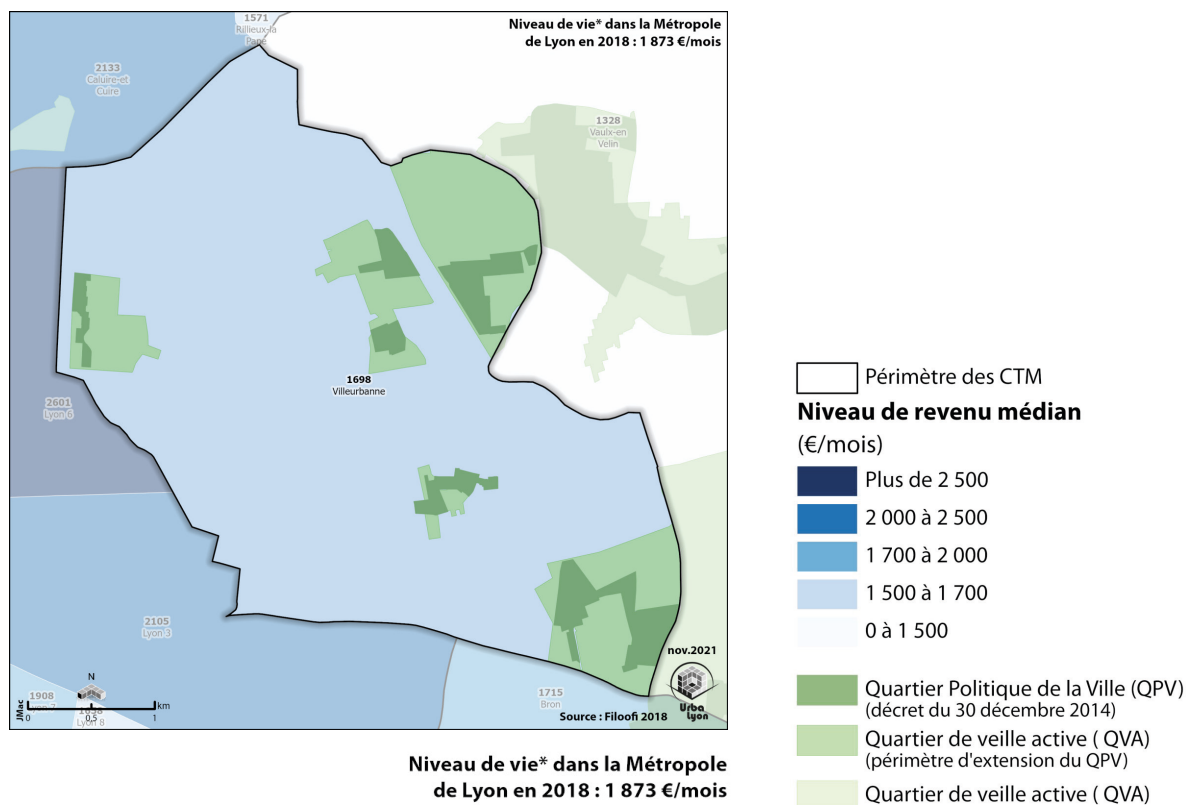
Quartier Politique de la Ville (QPV)
(décret du 30 décembre 2014)

Quartier de veille active (QVA)
(périmètre d'extension du QPV)

Quartier de veille active (QVA)



Niveau de vie en 2018 (26)



Diversité de l'habitat, des équipements et des services de proximité

- Plus de locataires du secteur privé et moins de propriétaires
- Les logements de petite taille, fortement représentés
- Un territoire moins doté en structures d'accueil pour personnes âgées
- Une faible densité en médecine générale
- Un taux d'équipements sportifs légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine
- Un pôle universitaire majeur





Autres données de contexte générales

Thématique	Indicateur	CTM	Métropole
Démographie	Part des 75 ans et +	7%	8%
	Part des 0-14 ans	17%	18%
Famille	Part des familles monoparentales	19,6%	17,9%
Modes de garde	Nombre de naissances 2013 - 2019	15 550	124 819
Logement	Pression sur le logement social	8,8	9,5

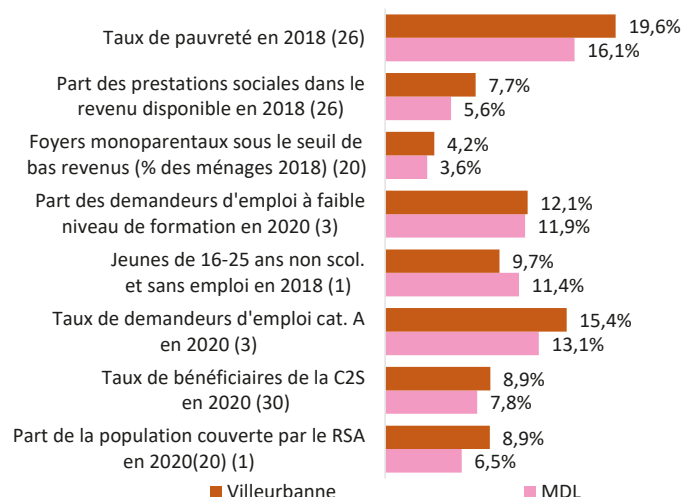
Source : Observatoire Métropolitain des Solidarités



Situation sociale et état de santé

- Un niveau de vie faible en dépit d'une amélioration
- Une précarité sur le front du chômage comparable à la moyenne métropolitaine
- Une surreprésentation des personnes vivant seules
- Un territoire relativement jeune
- Un état de santé de la population proche de la moyenne métropolitaine

Principaux indicateurs de la situation



(1) Insee, recensement de la population 2018
 (3) Pôle emploi au 31 décembre 2020
 (20) Caf du Rhône au 31 décembre 2020
 (26) FiLoSoFi, 2018
 (30) Chamts, 1^{er} janvier 2020





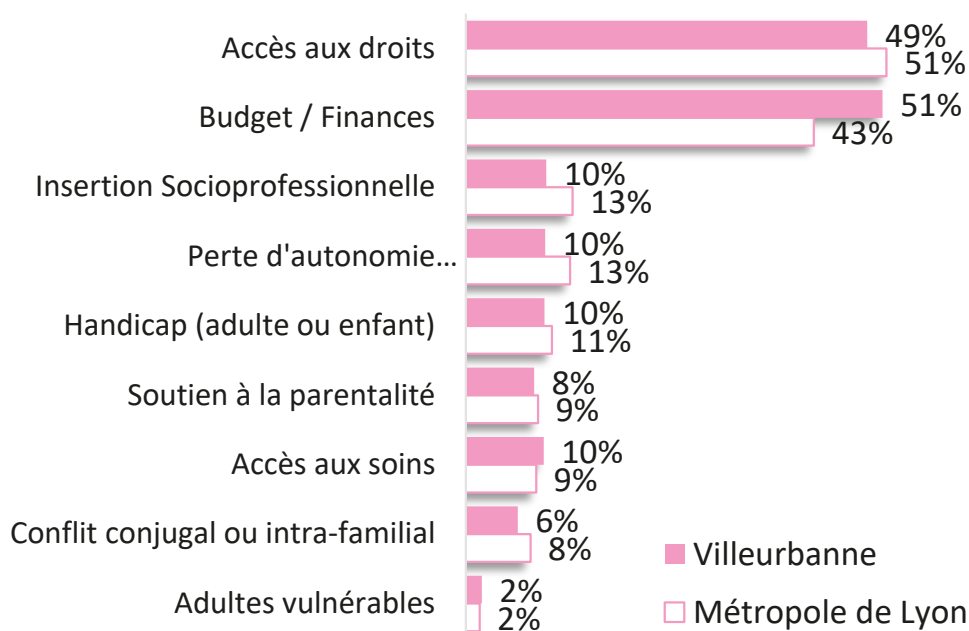
Zoom sur l'accompagnement social et médico-social par la Métropole de Lyon

- Beaucoup de jeunes, mais proportionnellement moins que dans les autres CTM
- La faible dépendance (GIR 4) plus fortement représentés
- Un peu moins d'aides aux tierces personnes qu'ailleurs
- Le logement et le travail sont les deux principales préoccupations des ménages qui demandent de l'aide sociale

Les ménages ayant bénéficié d'un accompagnement social en 2019 ⁽²²⁾

	Villeurbanne	Métropole de Lyon
Nombre de ménages reçus	5 207	55 000
dont nouveaux ménages	45%	49%

Les sujets traités lors des accompagnements sociaux en 2019 (en pourcentage de ménages reçus) ⁽²²⁾



Accéder au portrait social du territoire complet par l'Agence d'urbanisme de Lyon

www.urbalyon.org/PortraitsTerritoireSolidarite2021 ➡



Accueil

- Nombre d'accueils physiques : **24 434** (2021)
- Nombre d'accueils téléphoniques : **46 567** (2021)
- Nombre de ménages reçus : **5 207** dont **2 354** nouveaux ménages (2019)

Aide sociale à l'enfance

- Enfants pris en charge au moins 1 fois : **1 156** (2021)
- Mesures administratives : **534** (2021)
- Mesures judiciaires : **679** (2021)

Mesures administratives : *Proposées sur décision du Président de la Métropole, pour prévenir les difficultés familiales soit en Assistance éducative à domicile (AEA), soit en accueil provisoire, avec l'accord et l'implication de la famille.*

Mesures judiciaires : *Déclenchées sur décision du magistrat (parquet des mineurs, juge pour enfant) pour protéger les enfants, soit en Assistance éducative en milieu ouvert (AEMO), soit en accueil (placement en établissement), avec ou sans l'accord de la famille.*

Actions pour l'enfance

- Aides financières (versées) : **2 744** (2021)
- Informations préoccupantes : **341** (2021)

Informations préoccupantes : *Tout élément d'information, y compris médical, susceptible de laisser craindre qu'un enfant se trouve en situation de danger ou en risque de danger, et qu'il puisse avoir besoin d'aide.*

Protection maternelle et infantile

- Bilan de santé (Nombre d'enfants vus) : **2 426** (2021)

Personnes en situation de handicap

- PCH Adultes : **728** (2021)
- PCH Enfants : **70** (2021)
- AAH : **4 372** (nombre de bénéficiaires, 2021)
- RQTH : **6 905** (2021)

PCH : *Prestation de compensation du handicap. Aide financière liée à certaines dépenses dues à la perte d'autonomie.*

AAH : *Allocation adulte handicapé. Aide financière pour assurer aux personnes handicapées un minimum de ressources.*

RQTH : *Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Facilite l'accès à l'emploi*

Personnes âgées

- APA domicile : **1 885** (nombre de bénéficiaires, 2021)

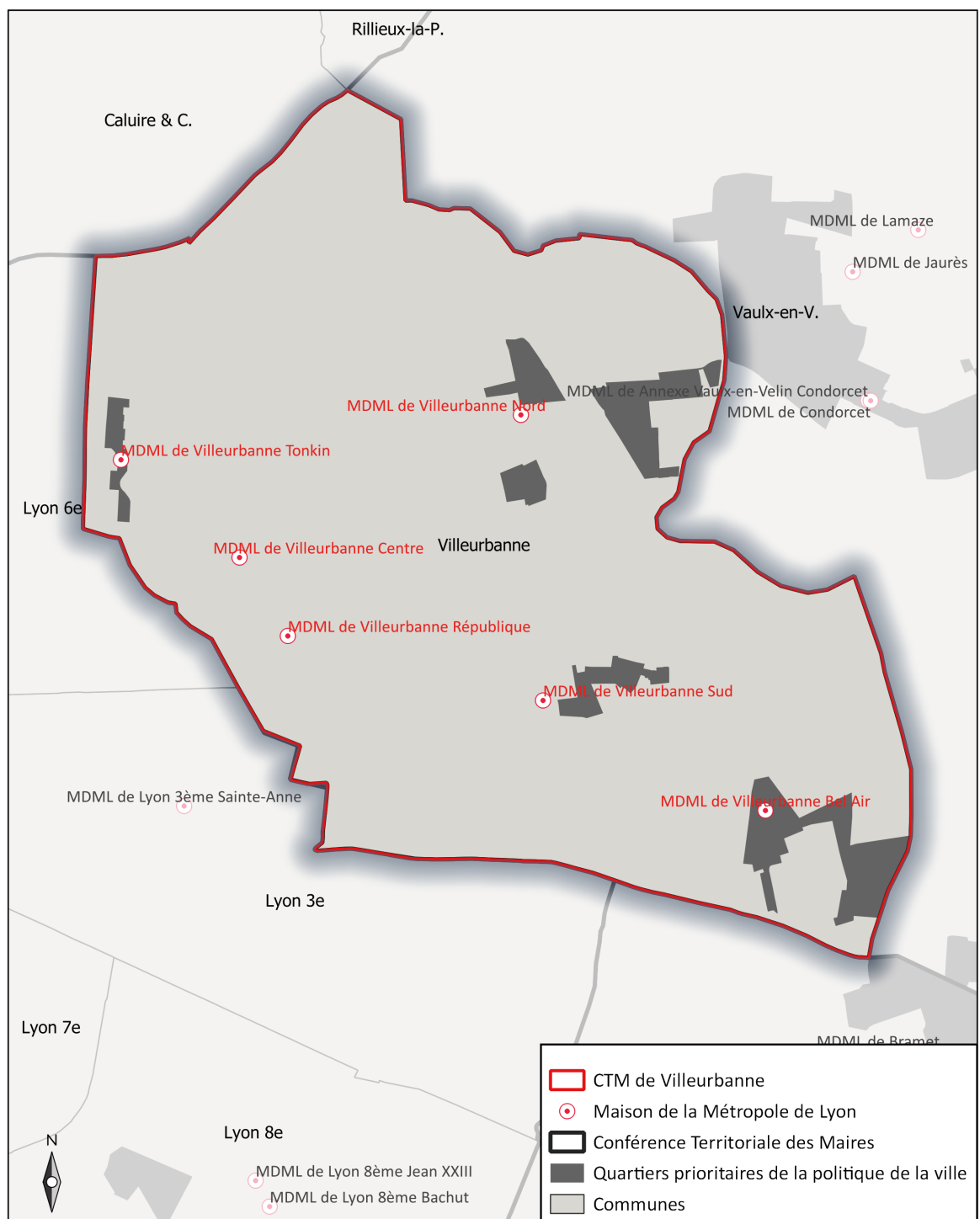
APA : *Allocation personnalisée d'autonomie L'APA domicile finance une partie des frais pour un maintien à domicile. L'APA en établissement, quant à elle, aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).*

Vulnérabilité

- Nombre de situations adultes vulnérables : **101** (2019)



Les Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) de la CTM de Villeurbanne



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Délégation Solidarités, Habitat, Education
Février 2023

Origine : Métropole de Lyon, 2023 - Droits réservés

0 1 2 km

Portrait social du territoire

- analyse qualitative

L'analyse AFOM du territoire (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) a été préalablement réalisée par les services techniques de la Ville et des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) lors du comité technique du 22/02/2021. Cette analyse croisée du territoire a ensuite été enrichie et approfondie par les partenaires du territoire lors de la plénière des partenaires du 29/04/2021.

Atouts	Faiblesses
- Un territoire central - Attractivité et dynamisme (sociodémographique, économique, culturel, sportif...) Pôle universitaire campus de la Doua Mixité socio-culturelle - Desserte en transports en commun Nord / Sud et désenclavement Est (St Jean) - Un partenariat dense et dynamique ; un réseau dense d'associations et de collectifs citoyens ou bénévoles. Une complémentarité des services des partenaires Des habitant.es qui se mobilisent dans certains quartiers Services publics et structures médico-sociales : un territoire maillé par des équipements de services publics (CCAS, Maisons de la Métropole de Lyon, Maisons des Services Publics...), des établissements médico sociaux et des structures d'accueils et d'accompagnement pour les populations en grande précarité - Existence d'un Conseil Local de Santé Mentale	Personnes âgées : isolement, prises en charge géronto psychiatriques, places en EHPAD Emploi/insertion : forte part de personnes sans activité/fort taux de chômage ; accès aux formations de français langue étrangère (FLE) ; augmentation des discriminations à l'emploi Pauvreté/Précarité : notamment chez les jeunes ; des publics en grande précarité, à la rue/domiciliations ; enclavement de Saint Jean ; familles monoparentales isolées Politique jeunesse Santé : taux de couverture médicale ; difficultés d'accès aux soins Enfance/Handicap : manque de places en accueil collectif ; manque de structures d'accueil pour enfants en situation de handicap Logement : prix, rareté, adéquation, accessibilité (handicap...), qualité ; forte pression sur le logement social Part croissante des nouvelles demandes médico-sociales/dégradation et complexité des situations ; calibrage et adaptation des services ; coordination parfois floue, manque de fluidité dans le parcours usager ; manque d'accueils physiques
Opportunités	Menaces
Population jeune - Convergence des feuilles de route politiques : fort dynamisme politique - Une géographie prioritaire installée avec 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) avec des projets urbains et sociaux engagés - La culture comme vecteur d'insertion (<i>Villeurbaine Capitale française de la culture</i>) Renforcement d'un partenariat dynamique des acteurs du médico-social Animation du réseau gérontologie - Mouvement de renouvellement des pratiques professionnelles médico-sociales : aller-vers, prévention, actions collectives... ADN innovant du territoire en matière de médico-social (terreau favorable aux expérimentations) ex : <i>Le Phare, les projets d'habitat inclusifs personnes âgées, personnes en situation de handicap...</i>	Solde migratoire négatif Maîtrise de la langue française - Part importante et en augmentation de personnes seules et familles monoparentales - Des inégalités sociales Est/Ouest et entre les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les autres quartiers Hausse des loyers parc privé, gentrification Focus sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Population vieillissante / Décrochage des revenus médians / part importante des jeunes sans diplômes Quartiers précaires hors QPV : grande précarité dans le diffus - Parcours de l'usager : risque manque de lisibilité Fracture numérique - Des projets à construire avec les usagers Coordination PST/ autres dispositifs Crise sanitaire COVID 19 et conséquences Adéquation besoins/moyens pour répondre aux enjeux du territoire

PROBLÉMATIQUES ET CHANTIERS IDENTIFIÉS

À partir du diagnostic social de territoire ainsi que des analyses qualitatives des agents de MDML (lors des jeudis du PST et réunions d'équipes) et des services techniques de la Ville de Villeurbanne (lors du comité technique), **8 enjeux spécifiques du territoire ont été identifiés**. Ces enjeux ont tous été approfondis lors de la plénière des partenaires puis priorisés.

Plusieurs thématiques sociales ont été identifiées en raison de leur importance par rapport aux dynamiques sociales du territoire et selon l'intensité et la récurrence de la problématique dans l'analyse qualitative (entretiens collectifs avec les agents des MDML, comité technique avec les services techniques de la Ville de Villeurbanne, plénière des partenaires). Les problématiques sociales ont ensuite été priorisées lors de la plénière des partenaires.





PROBLÉMATIQUE 1 :

Simplification et coordination du parcours usagers



Difficultés repérées Initiatives du territoire

- Un effet « pingpong » entre les partenaires
- Démultiplication des accompagnements et des interlocuteurs / interlocutrices
- De nombreuses structures/ associations / institutions : une méconnaissance mutuelle des missions et du fonctionnement de chacun
- Des difficultés pour orienter les usagers avec pertinence et avec des informations à jour sur les partenaires
- La barrière de la langue comme frein supplémentaire

- ✓ Formation commune agents accueil MDML/CCAS en 2019 ; projet en cours de poursuite interconnaissance entre les travailleurs sociaux et les agents d'accueil du CCAS et des MDML (juin 2022)
- ✓ Liste des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sur le site de la Métropole, liste des EHPAD/accueils de jour/hébergement temporaire... sur Via Trajectoire
- ✓ Ma Carte Mémo permet de faciliter la coordination entre les intervenant-es d'une personne âgée
- ✓ Les conseillers numériques
- ✓ Pendant le confinement, mise à jour des informations d'ouverture et horaires des structures territoire avec numéros de téléphone affichés dans les Maisons de Service Public
- ✓ Ateliers numériques pour les seniors (Cyprian, Passerelles...)
- ✓ Politique d'identification et de coordination des acteurs du numérique



Enjeux

- Partage d'informations institutionnelles
- Services et équipements pour l'utilisateur sur le territoire : un accès simplifié à une information complète et actualisée = le « qui-fait-quoi ? »
- L'interconnaissance / formation/ immersion des agents des accueils
- L'accès aux droits - l'information sur les droits
- Accessibilité : inclusion numérique ; barrière de la langue ; accueil adapté pour les personnes en situation de handicap
- Le suivi du parcours usager partagé entre partenaires
- Articulation entre structures

Chantiers priorités

- 👉 Outil Géorienté (plateforme d'orientation)
- 👉 Immersion inter partenaires notamment au niveau des agents accueil
- 👉 Déploiement d'outils permettant un meilleur suivi des usagers



PROBLÉMATIQUE 2 : Agir pour plus de prévention – Mieux lutter contre les violences intrafamiliales



Difficultés repérées

- Manque de connaissances des partenaires du territoire et de leurs missions précises
- Banalisation des actes ou comportements violents / sexistes
- Repérage des situations de violence (par les personnes qui la vivent et par les professionnelles et professionnels)
- Besoin de formation des agents

Sur la thématique de la prévention, choix des partenaires de l'axe « Mieux lutter contre les violences intrafamiliales » comme prioritaire parmi plusieurs autres thématiques identifiées sur le territoire : « Soutien et accompagnement à la scolarité pour la prévention du décrochage scolaire », « Soutien à la parentalité » et « Définir des actions de prévention santé ».

Initiatives du territoire

- ✓ Sensibilisation auprès des jeunes dans les écoles sous forme d'animations
- ✓ Réunion d'information sur les informations préoccupantes (IP) pour les enseignants et professionnels du périscolaire
- ✓ Outil du violentomètre, utilisé avec les adolescentes, adolescents / adultes
- ✓ Éducation à la sexualité auprès des élèves
- ✓ Ville : Soutien-Partenariat avec l'association VIFFIL sur la prise en charge des victimes
- ✓ Arrivée d'une intervenante sociale en commissariat
- ✓ Conseil local de prévention de la délinquance : Stratégie de lutte contre la délinquance
- ✓ Lien théâtre, compagnie de spectacle qui fait des actions sur la prévention des violences



Enjeux

- Sensibiliser les professionnelles et professionnels aux violences intrafamiliales
- Mieux connaître les acteurs et actrices du territoire
- Améliorer l'identification, l'orientation et le parcours des personnes victimes de violences intrafamiliales

Chantiers priorités

- 👉 Création d'un livret de sensibilisation et de prévention des violences intrafamiliales à destination des professionnelles et professionnels
- 👉 Action de formation destinée à des professionnelles et professionnels autour du livret
- 👉 Action de sensibilisation et de prévention aux violences intrafamiliales dans l'espace public
- 👉 Création d'un flyer à destination du public autour des violences intrafamiliales



PROBLÉMATIQUE 3 :

Accompagner l'autonomie des personnes en situation de handicap - Lutte contre l'isolement des personnes en situation de handicap



Difficultés repérées

- Difficultés à mettre en œuvre des partenariats et à orienter les personnes : savoir ce qui existe comme lieux ressources et connaître les personnes ressources (qui fait quoi ?) - La coordination des acteurs du territoire sur le champ du handicap
- Le public des 16 - 25 ans est un public spécifique qui n'a pas de réponse immédiate (enjeu du passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap)
- Accompagner les personnes en situation de handicap vieillissante
- La problématique de l'accès durable à l'emploi
- La participation des personnes concernées à la mise en œuvre et/ou l'évaluation de l'action
- L'accès aux informations, l'accès aux droits

Initiatives du territoire

- ✓ La Ville de Villeurbanne coordonne un projet sur le parcours de l'enfant en situation de handicap avec la CAF depuis 2015, notamment autour de l'accès aux activités scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- ✓ Aide aux aidants : la Métropole aidante
- ✓ Groupes d'entraide mutuelle (GEM) qui permettent de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap psychique / Clubhouse
- ✓ L'Espace (Orspere Samdarra) - Lieu d'accueil, d'échange et d'expression
- ✓ Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) : accompagnement et soutien dans des domaines divers
- ✓ La Ville de Villeurbanne assure un service de portage de repas, de livres à domicile
- ✓ Planning familial : Accompagnement des 16-25 ans et des adultes sur la vie affective et relationnelle
- ✓ Conseils de la vie sociale comme espaces de participation



Enjeux

- Optimiser la coordination des acteurs et actrices sur le territoire – interconnaissance
- Accompagner le passage à l'âge adulte des jeunes en situation de handicap (16 -25 ans) dont accès et maintien dans l'emploi; dont scolarité, l'accès au logement, à la culture...
- Lutte contre l'exclusion / l'isolement des personnes en situation de handicap
- Connaître les offres de loisirs du territoire, leur accessibilité et pouvoir les diffuser. Savoir quelles sont les activités proposées, être informés des actualités
- Construire un lieu ressource pour partager les informations sur les partenaires (ex : annuaire)

Chantiers priorités



Co-construction d'une action culturelle avec le Théâtre National Populaire



PROBLÉMATIQUE 4 :

Coordonner les agents accompagnant du public en situation de précarité



Difficultés repérées

- La prise en charge globale des personnes, penser la notion de parcours
- Pouvoir mettre en place des prises en charge partagées des situations difficiles
- Difficultés d'accès aux droits
- Des ressources existantes mais non coordonnées et méconnues des partenaires
- Des connaissances sectorielles des partenaires et des dispositifs : difficultés à agir de manière décloisonnée
- Des problématiques précises : la mobilité, la coordination des acteurs autour de la santé mentale, l'accès aux droits des personnes sans droits au séjour, l'accompagnement des jeunes, l'endettement et les difficultés budgétaires, l'isolement, l'accès aux soins...
- La participation des personnes concernées à l'élaboration des politiques publiques

NB : La mise en place d'un Conseil local de lutte contre la précarité a été évoquée, toutefois il paraît plus pertinent d'imaginer d'abord des actions concrètes telles que les cafés partenaires car le déploiement d'une instance « conseil local de lutte contre la précarité » nécessiterait une forte implication des décisionnaires des structures dans le COPIL, ce qui est encore prématuré.

Initiatives du territoire

- ✓ Maraudes conjointes Mission Locale / Prévention Spécialisée en direction des jeunes dits « invisibles ».
- ✓ Démarche sur la précarité alimentaire menée actuellement par ville de Villeurbanne
- ✓ Coordination des acteurs et actrices de l'emploi et de l'insertion
- ✓ Organisation de rencontres partenariales (visite des locaux, présentation des missions et des équipes)
- ✓ Rencontre commune avec les partenaires sur une même situation
- ✓ Autoévaluation des publics sur des projets
- ✓ La démarche « logement d'abord »



Enjeux

- Renforcer la coordination des acteurs et actrices accompagnant des personnes en situation de précarité
- Renforcement de l'accompagnement pluridisciplinaire et posture « aller-vers »
- Diversifier les formes d'accompagnement par le développement d'actions sociales collectives
- Un besoin partagé de se connaître et d'échanger pour l'intérêt des publics accompagnés. Il s'agit de structurer le réseau des partenaires. Créer un réseau très local, mieux travailler ensemble.
- S'ouvrir sur les contraintes de chacun et chacune et identifier les marges de manœuvre au niveau local

Chantiers priorités



Cafés partenaires : 09/03/2022 - organisé par la MDML La Baïsse, présentation du fonctionnement d'une MDML et 08/12/2022 - organisé par le Médipôle de Villeurbanne, présentation de la PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé)



« Vis ma vie » : immersions d'agents dans les structures partenaires sur une demi-journée

LEXIQUE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ARS : Agence Régionale de Santé

CADA : Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CAL : Commission accès logement

CARSAT : Caisse d'assurance retraite de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CLSPD : Conseil Local de Prévention de la Délinquance

CMP : Centre médico-psychologique

CPAM : Caisses Primaires d'Assurance Maladie

CPEF : Centre de planification et d'éducation familiale

CPTS : Communauté professionnelle territoriale de santé

CTM : Conférence Territoriale des Maires

DINSI : Direction Innovation Numérique et Systèmes d'Information

EHPAD : Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

FLE : Français Langue Étrangère

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ILHA : Instance locale pour l'habitat

IP : Informations préoccupantes

ITTL : Instances Techniques Territorialisées Logement

LAEP : Lieux d'Accueil Enfants-Parents

MDML : Maisons de la Métropole de Lyon

MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social

MJC : Maisons des Jeunes et de la Culture

MNA : Mineurs Non Accompagnés

MMIe : Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PMS : Projet Métropolitain des Solidarités

PRE : Programme de Réussite Éducative

PST : Projet Social de Territoire

QPV : Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville

REP / REP + : Réseau d'Éducation Prioritaire

RSA : Revenu de Solidarité Active

RSJ : Revenu de Solidarité Jeunes

SAAD : Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

SSIAD : Services de Soins Infirmiers À Domicile

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SIPAG : Syndicat Intercommunal pour les Personnes Âgées

SPASAD : Service polyvalent d'aide et de soins à domicile

TISF : Technicien d'Intervention Sociale et Familiale

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

grandlyon.com



MÉTROPOLE

GRAND

LYON